

comme par exemple, nos programmes d'assistance publique réalisés par le gouvernement fédéral et les provinces, on a examiné des relevés et des études qu'avaient faits des organismes de recherche et des universités sans savoir que d'autres avaient entrepris des programmes analogues. Les délégués se sont penchés sur les problèmes croissants que posent la santé, la réadaptation, le logement, le maintien du revenu, l'éducation et la nouvelle formation des vieillards.

Les tendances démographiques du continent nord-américain sont inélectables. Comme la médecine a triomphé de certaines maladies qui emportaient les gens à un âge peu avancé, nous avons de plus en plus de vieillards parmi nous. Il importe de les traiter comme des êtres humains; il importe qu'ils continuent à faire partie de notre population. La plupart des gens qui ont atteint l'âge de la retraite n'aiment pas qu'on les affuble du titre de «citoyens âgés» ou de «vieillards». Nous aimerions tous, je pense, rester toujours jeunes. Cependant, comme les pensions ne sont pas transférables à l'heure actuelle, des gens qui ne sont que dans la quarantaine, voire dans la trentaine parfois, sont considérés comme des employés âgés. Ne bénéficiant pas de pensions transférables, ils ne peuvent passer d'un emploi à un autre et, comme les pressions de la vie moderne les font vieillir physiquement plus vite que dans le passé, ils tombent dans la catégorie des employés âgés bien avant d'avoir atteint l'âge de 60 ou de 65 ans.

Monsieur le président, la plupart des travaux effectués par les ministères de l'État ont été entrepris avant 1957. Il n'est que de consulter les publications pour s'en rendre compte: d'après le temps consacré à l'étude et la date de la publication des rapports, on constate que c'est un gouvernement libéral qui a présenté toutes les mesures de bien-être social qui figurent aux recueils de lois du Canada. Voilà les études qu'on a faites, et j'ai l'impression que, ce gouvernement fût-il demeuré au pouvoir, nous aurions maintenant un organisme central de coordination chargé d'étudier ce problème de façon plus intensive.

Les honorables députés ont dû remarquer, ces derniers mois, les études qui ont été faites par le *Financial Post*, les journaux locaux et les journaux du pays relativement à la récente réunion du conseil canadien du bien-être social au cours de laquelle le directeur du Conseil, M. Kenneth Parker, a rappelé, dans son rapport présidentiel, «qu'on ne peut accroître le bien-être social sans accroître les dépenses publiques».

Ces gens sont des chefs en ce qu'ils groupent ensemble les hygiénistes et les travailleurs sociaux d'une localité; et pourtant ce

sont eux qui ont dit que l'ensemble des programmes d'hygiène et de bien-être social au Canada, dont le coût total s'élève à environ trois milliards de dollars, y compris les impôts et les dons particuliers provenant d'organismes bénévoles, ne suffisent pas; il faut faire une étude approfondie de toute l'orientation des mesures de bien-être social, et en particulier de celles qui intéressent ceux qui vieillissent. Le *Citizen* d'Ottawa, du 1^{er} juin 1961, a publié un éditorial en ce sens; les députés ont probablement eu l'occasion de le lire.

En mars dernier, le *Financial Post* a entrepris une étude approfondie afin de savoir si, au Canada, nous recevons assez pour chaque dollar que nous dépensons au titre du bien-être social. On a signalé que ces dépenses représentent 11.4 p. 100 de notre revenu national et que cette proportion augmente sans cesse chaque année, mais que, par contre, les organismes privés et ceux de l'État font très souvent double emploi. Dans le *Financial Post* du 18 février 1961, il a été question d'une autre étude très poussée qui a été entreprise par la province d'Ontario sous l'égide du ministère provincial du Travail. Il s'agit d'une étude qui porte sur les Canadiens âgés de plus de 45 ans; depuis 1958, on examine le cas de 2,000 habitants de cette province qui, d'ailleurs, seront suivis jusqu'à l'âge de 65 ans. C'est la première fois peut-être, dans une démocratie occidentale, qu'on entreprend une pareille étude. On pourra ainsi obtenir des renseignements inappréciables, mais ils ne porteront que sur la province d'Ontario. Ce n'est pas suffisant, à mon avis, que de s'en remettre à des ministères provinciaux, lorsqu'il s'agit d'un problème d'envergure nationale.

Il n'y a pas de doute que, tout comme pour l'enseignement, on peut mieux aider les personnes vieillissantes au niveau municipal ou au palier où elles peuvent elles-mêmes exercer leur activité. A la suite du rapport des vingt observateurs qui ont participé à la conférence de la Maison Blanche sur le vieillissement, à la suite du rapport du Conseil canadien du bien-être social, et maintenant que les divers ministères de l'État et le comité interministériel ont colligé les renseignements provenant des organismes privés de bien-être et des ministères provinciaux, j'estime que ce ministère doit maintenant y aller hardiment et convoquer une conférence nationale sur le vieillissement, à laquelle participeraient non seulement les ministères fédéraux et provinciaux, non seulement ceux dont c'est justement la responsabilité d'aider à résoudre les problèmes du vieillissement, mais même tous les organismes bénévoles.